



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Engagement du dispensateur de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire.

(Arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)

Nom ou raison sociale du dispensateur de formation.....

Adresse du siège social.....

.....

Téléphone.....

Pour les personnes assujetties, le n° de déclaration d'activité comme dispensateur de formation:

.....

N° SIRET: .....

Nom du responsable légal .....

Je soussigné(e).....,

en qualité de .....

m'engage à :

- respecter les exigences réglementaires fixées par l'arrêté du 5 octobre 2011 susvisé,
- viser les objectifs de formation tels que décrits dans le référentiel de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à la restauration commerciale défini en annexe II de l'arrêté du 5 octobre 2011,
- tenir à disposition les pièces administratives figurant dans le paragraphe B de l'annexe I de l'arrêté du 5 octobre 2011,
- réaliser la mise à jour de ces pièces administratives lors de changements significatifs de la prestation de formation,
- fournir annuellement un bilan de l'activité de la prestation de formation réalisée.

Fait à

Le .....

Signature du dispensateur de formation  
(cachet)